

PROGRAMME

1 : Autodiagnostic

Objectifs

- Réaliser l'autodiagnostic Développement Durable.
- Identifier les principaux axes sur lesquels mener des actions.
- Proposer un premier plan d'action Développement Durable.

Contenu

- Présentation du stage : le Développement Durable, les enjeux pour la Collectivité.
- Le Développement Durable : les constats, définition, les trois piliers (économique, social, environnemental).
- Les indicateurs : empreinte écologique et indicateur de développement humain, les chemins vers le Développement Durable.
- Les outils du Développement Durable : le guide SD21000, les enjeux, les parties intéressées, l'outil d'autodiagnostic, la mise en œuvre.
- Un outil pour agir : élaboration d'un plan d'actions.

2 : Mise en œuvre

Objectifs

- Prendre en compte les enjeux du Développement Durable.
- Mesurer l'impact des parties intéressées sur les enjeux détectés.
- Agir sur les comportements.

Contenu

- Pourquoi faire du « Développement Durable » ?
- Le contexte et définition du Développement Durable.
- Les trois piliers.
- Les indicateurs : empreinte écologique et Indicateur de Développement Humain (IDH).
- Mobilisation collective et actes fondateurs.
- Le DD et analyse stratégique.
- Les impacts écologiques forts : eau, air, énergies, déchets,...
- Les impacts sur notre vie future, transformer les contraintes en opportunités.
- La mise en œuvre d'un projet DD en Collectivité.
- L'auto-évaluation, les outils (guide SD21000, l'outil FAR, l'alambic, l'hélicoptère)
- Mesure des enjeux.
- Elaboration d'un plan d'actions issu des outils



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation des élus au Développement Durable

Nom :

Prénom :

Commune de :

Fonction au sein de la collectivité :

Adresse personnelle :

N° tél :

N° portable :

E-mail :

Mardi 12 janvier 2010 (autodiagnostic 1)
Mercredi 20 janvier 2010 (autodiagnostic 2)

17h00-19h00 **ou** 20h00-22h00
 17h00-19h00 **ou** 20h00-22h00

Signature :

Minimum 12 personnes – Maximum 20 personnes par séance

A retourner par courrier pour le 2 janvier 2010 à :

Communauté de Communes de la Suisse Normande - 15 rue de Condé - 14 220 THURY HARCOURT

ou par fax au: 02.31.79.22.34